

# CORPORATION DE LA CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL

le 18 juin 2018 Council Chambers 415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire

Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1

Mario Zanth, conseiller du quartier 2 Carl Grimard, conseiller du quartier 3

Charles Berlinguette, conseiller du quartier 4 André J. Lalonde, conseiller du quartier 5 Michel Levert, conseiller du quartier 7 Diane Choinière, conseillère du quartier 8

Helen Collier, directrice générale

Monique Ouellet, greffière

Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Krysta Simard, conseillère du quartier 6

#### 1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 18h02.

#### 2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

#### 3. Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 2018-153** 

Proposée par Carl Grimard Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants:

- 7.1. Présentation de Catherina Rouse, directrice générale de la Bibliothèque publique de Rockland concernant les petites biblio gratuites
- 7.2. Présentation de Catherina Rouse, directrice générale de la bibliothèque publique concernant une solution d'espace pour les adolescents de Rockland

- 7.3. Pétition présentée par Richard Gadoua au sujet des améliorations du chemin Brazeau
- 5.6. Négociation de contrat Dave Darch
- 5.7. Communications du conseil à l'administration
- 11.11. Usine de traitement des eaux rapport INF2018-026

#### ADOPTÉE, telle que modifiée

- **4. Déclarations d'intérêts pécuniaires** (aucune)
- 5. Réunion à huis clos

#### **RÉSOLUTION 2018-154**

Proposée par Guy Desjardins

Appuyée par Charles Berlinguette

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

- 5.1. Procès-verbal de la réunion à huis clos du 4 juin 2018
- 5.2. Mise à jour au niveau légal
- 5.3. Amendement à l'entente avec le CIH
- 5.4. Situation relative à une propriété
- 5.5. Révision des salaires
- 5.6. Négociation de contrat Dave Darch
- 5.7. Communications du conseil à l'administration

**ADOPTÉF** 

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h05 et retournent dans la salle du conseil à 19h32.

#### **RÉSOLUTION 2018-155**

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Carl Grimard

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

**ADOPTÉE** 

#### 6. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel. Il ajoute que le conseil doit retourner en discussion à huis clos à la fin de la réunion régulière afin de discuter de l'item 5.5.

#### 7. Annonces

## 7.1 Présentation de Catherina Rouse, directrice générale de la Bibliothèque publique de Rockland concernant les petites biblio gratuites

Mme Catherina Rouse présente le projet des petites bibliothèques gratuites. Elle explique que ce projet permettra aux résidents de Clarence Creek et de Bourget d'avoir accès à des livres malgré la fermeture prochaine des bibliothèques de leur secteur. Elle ajoute que ce projet est réalisable à l'intérieur du budget de la bibliothèque.

Suite aux questions, Mme Rouse explique le raisonnement pour le choix des emplacements de ces secteurs.

## 7.2 Présentation de Catherina Rouse, directrice générale de la bibliothèque publique concernant une solution d'espace pour les adolescents de Rockland

Mme Catherina Rouse présente le projet du collaboratoire situé à la bibliothèque publique de Rockland. Elle demande un emprunt de la part de la Cité pour réaliser ce projet en collaboration avec l'école secondaire catholique l'Escale.

Suite aux questions, Mme Robin Barré explique que la bibliothèque publique est en discussion avec le conseil scolaire afin d'obtenir de l'équipement mobile qui se retrouverait dans cette salle.

Suite aux questions, M. Frédéric Desnoyers explique qu'il y a une opportunité de faire un prêt interne et donne des explications sur la structure de ce prêt. Mme Rouse ajoute que le remboursement de ce prêt se ferait par des collectes de fonds.

#### **RÉSOLUTION 2018-156**

**Proposée par** Diane Choinière **Appuyée par** André J. Lalonde

**ATTENDU QUE** la bibliothèque publique de Clarence-Rockland a demandé un prêt au conseil en vue d'investir dans le collaboratoire présentement loué par l'École secondaire catholique l'Escale; et

**ATTENDU QUE** la bibliothèque a l'intention de rembourser le montant avec des contributions du conseil scolaire et des collectes de fonds;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la conseil autorise un prêt de 42 000\$ à la bibliothèque publique de Clarence-Rockland, à un taux de 2% pour une période de cinq (5) ans.

#### **ADOPTÉE**

### 7.3 Pétition présentée par Richard Gadoua au sujet des améliorations du chemin Brazeau

M. Richard Gadoua présente la pétition pour demander des améliorations au chemin Brazeau. Le maire Desjardins explique que la situation du chemin Brazeau peut être un item discuté lors du processus budgétaire de 2019. Il suggère à M. Gadoua de réitérer sa requête auprès du nouveau conseil en décembre.

Mme Carole Parent, résidant au 1148 chemin Brazeau, explique qu'elle doit passer par le fossé pour laisser passer les autobus scolaires. Elle explique que son entrée est un chaos.

M. Pierre Parent, résidant au 1148 chemin Brazeau, explique que l'eau ne s'écoule pas dans le fossé, mais sur son terrain. Le maire Desjardins explique qu'un membre du personnel de la Cité ira vérifier la situation.

M. Gilles Hupé, résidant au 1465 chemin Brazeau, explique que l'entretien du chemin n'est pas effectué correctement. Il ajoute que le nivellement du chemin n'est pas adéquat.

#### 8. Période de Questions/Commentaires

Gilles Préseault, résidant au 3395 cercle Descôtes, explique sa situation concernant un bris d'eau survenu à sa propriété le 31 janvier 2018. Il remet au conseil un document décrivant un historique de sa situation et des photos. Il demande quand sera le début des travaux.

Suite aux commentaires et questions, M. Julian Lenhart explique que les travaux sont prévus pour la mi-juin et ajoute qu'il va vérifier la date exacte des travaux avec le gestionnaire de l'environnement.

Suite aux questions, M. Robert Kehoe explique que des systèmes sont déjà en place pour traiter les plaintes, lesquels sont utilisés par les départements. M. Julian Lenhart confirme que ce système est utilisé dans son département.

M. René Faubert, résidant au 2349 chemin Clark, explique qu'il est inquiet pour les fossés de son chemin, car l'eau ne se draine pas. Il demande quand la Cité interviendra. M. Lenhart répond que cette situation affecte l'ensemble de la rue Clark, tel que mentionné dans le rapport soumis au conseil, lequel doit être discuté plus tard durant cette réunion.

- 9. Items des membres du Conseil
- 9.1 Contrat de service pour les radios d'incendie CUPR (rapport à suivre)
- 10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2018-157 Proposée par Michel Levert Appuyée par Mario Zanth

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 18 juin 2018, soient adoptés :

- 10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:
  - a. Réunion régulière du 4 juin 2018
  - b. Comité plénier du 4 juin 2018
- 10.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:
  - a. Comité consultatif du patrimoine 23 janvier 2018
  - b. Comité consultatif du patrimoine- 3 avril 2018
  - c. Comité d'aménagement du 5 avril 2018
  - d. Comité d'aménagement du 2 mai 2018
  - e. Conseil d'administration de la bibliothèque publique 20 mars 2018
  - f. Conseil d'administration de la bibliothèque publique 15 mai 2018
- 10.3. Les recommandations suivantes du comité plénier du 4 juin 2018
  - b. Résolution pour approuver le processus d'évaluation pour les demandes d'enseignes patrimoniales
  - c. Résolution pour approuver les lignes directrices d'ingénierie
  - d. Résolution pour recevoir le guide de processus pour les plans d'implantation et règlement sur les plans d'implantation
- 10.4. Adoption des salaires payés pour la période du 6 mai 2018, au 2 juin 2018, au montant brut de 991 196,59 \$, et montant net de 725 278,31 \$

**ADOPTÉE** 

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2018-157

10.3b.QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise que le comité consultatif du patrimoine soit responsable d'évaluer les demandes d'installation pour des plaques/enseignes pour souligner des gens ayant eu une importance dans la communauté, et

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le directeur du département d'infrastructure et aménagement du territoire soit l'autorité approbatrice pour approuver ces demandes suite aux recommandations du comité consultatif du patrimoine, et

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le budget pour le comité consultatif du patrimoine soit utilisé pour de telles demandes.

- **10.3c. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le Conseil approuve les directives d'ingénierie incluses au rapport no. INF2018-033.
- 10.3d. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le guide de processus pour les plans d'implantation, et le Règlement sur les plans d'implantation soit reçu à titre d'information; et

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le département d'infrastructure et aménagement du territoire soit mandaté à faire circuler le règlement sur les plans d'implantation à la communauté de développeurs, afin d'obtenir leurs commentaires pour la considération du Conseil avant l'adoption dudit règlement.

- **10.4. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** les salaires payés pour la période du 6 mai 2018, au 2 juin 2018, au montant brut de 991 196,59 \$, et montant net de 725 278,31 \$, soient adoptés tel que recommandé.
- 10.3f. Résolution pour appuyer les pratiques actuelles pour nommer des firmes de consultants

RÉSOLUTION 2018-158
Proposée par Carl Grimard
Appuyée par Mario Zanth

**ATTENDU QUE** le conseil a mandaté le personnel de réviser les procédures pour la rétention de consultants afin de déterminer si des économies sont possibles en utilisant les ressources à l'interne avec le personnel existant; et

**ATTENDU QUE** l'administration a revu l'ensemble des programmes au niveau des projets en capital et les critères associés utilisés pour la sélection de services de consultation à l'externe;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil appuie les pratiques actuelles utilisées par l'administration pour nommer des consultants afin d'être en mesure de livrer les projets en capital approuvés ainsi que les études.

#### **ADOPTÉE**

## 10.3e. Résolution pour approuver qu'un rapport d'ingénieurs professionnels soit complété pour fournir les étapes nécessaires pour enlever la peinture au plomb de l'Aréna Jean-Marc Lalonde

Suite aux questions, M. Jean-Luc Jubinville explique qu'il y a des étapes spécifiques à suivre pour retirer de la peinture au plomb lorsqu'on est au niveau commercial. Il explique que le personnel n'a pas les connaissances pour traiter la situation.

#### **RÉSOLUTION 2018-159**

Proposée par Michel Levert Appuyée par Jean-Marc Lalonde

**ATTENDU QU'u**ne inspection régulière de la santé et de la sécurité a été effectuée à l'aréna Jean-Marc Lalonde en avril 2018.

ATTENDU QUE l'inspection a révélé des problèmes de peinture écaillée.

**ATTENDU QU**'une inspection de suivi a été effectuée immédiatement le 3 mai 2018 par un spécialiste de l'environnement qui identifie le plomb contenu dans la peinture au-dessus de la limite acceptable.

**QU'IL SOIT RÉSOLU QU'**un rapport d'ingénieurs professionnels soit complété pour fournir les étapes nécessaires pour enlever la peinture au plomb de l'aréna.

#### **ADOPTÉE**

## 10.3a. Résolution pour approuver l'achat et installation d'une borne de chargement de niveau 2 à l'hôtel de ville

#### **RÉSOLUTION 2018-160**

Proposée par Jean-Marc Lalonde Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve l'achat et l'installation d'une borne de chargement de niveau 2 à un emplacement en particulier, tel que recommandé par le département d'Infrastructure et d'Aménagement du territoire; et

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil autorise le transfert de 2 700\$ du fonds de réserve des bâtiments au budget d'opération 2018 afin de défrayer les coûts de l'achat et de l'installation d'une borne de chargement pour véhicule électrique.

ADOPTÉE

10.4 Adoption des salaires payés pour la période du 6 mai 2018, au montant brut de 991 196,59 \$, et montant net de 725 278,31 \$

**RÉSOLUTION 2018-157** 

Proposée par Michel Levert Appuyée par Mario Zanth

soient adoptés tel que recommandé.

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** les salaires payés pour la période du 6 mai 2018, au 2 juin 2018, au montant brut de 991 196,59 \$, et montant net de 725 278,31 \$,

ADOPTÉE

- 11. Rapports des Comités/Services
- 11.1 Comptes payés

**RÉSOLUTION 2018-161** 

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** les comptes payés pour la période du 12 mai 2018, au 8 juin 2018, au montant de 1 421 262,34 \$ soient adoptés tel que recommandé.

**ADOPTÉE** 

11.2 Prolongation du contrat de service de Dave Darch

**RÉSOLUTION 2018-162** 

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Diane Choinière

**ATTENDU QUE** l'expertise de M. Dave Darch est toujours requise par la municipalité;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le contrat de M. Dave Darch soit prolongé pour deux jours par semaine jusqu'au 30 septembre 2018

**ADOPTÉE** 

11.3 Amendement au règlement sur les chiens

Suite aux questions, M. Yves Roy explique que le règlement proposé permettrait de régler le cas des situations d'illégalité en attendant l'adoption d'un tout nouveau règlement, lequel devrait être soumis au conseil d'ici la fin de l'année.

#### **RÉSOLUTION 2018-163**

**Proposée par** Diane Choinière **Appuyée par** Mario Zanth

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement sur les chiens 2018-105 afin de permettre 3 chiens par résidence en plus des chiens de service assignés à une personne demeurant dans cette résidence et permettre 5 chiens de service en formation. En plus, permettre aux centres d'opérations de sauvetage jusqu'à 20 chiens à leur charge lors de la transition vers un nouveau foyer.

#### **ADOPTÉE**

11.4 Amendement au règlement de zonage et au plan officiel – Spacebuilders Ottawa Ltd., partie des Lots 26 et 27, Concession 1 (O.S.), partie du Lot 25, Concession 2 (O.S.), partie des Lots C et D, Concession 8

Suite aux questions, M. Julian Lenhart explique que le conseil pourra poser leurs questions lorsque l'étude de circulation sera reçue relativement à ce projet.

#### **RÉSOLUTION 2018-164**

Proposée par Carl Grimard Appuyée par Mario Zanth

**ATTENDU QUE** des amendements au règlement de zonage et au plan officiel sont nécessaires afin de compléter les conditions d'approbation de l'ébauche d'un Plan de lotissement approuvé par le Conseil municipal le 4 avril 2018 pour le développement de stage 5 du Village Morris,

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le Conseil municipal adopte le Règlement 2018-83, amendement no. 10 au Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland afin de changer la désignation de « Résidentielle à faible densité » à « Résidentielle à moyenne densité » et « Commerce des services » pour certaines parties du terrain décrit comme étant une partie des lots 26 et 27, concession 1 (O.S.), partie du lot 25, concession 2 (O.S.), et partie des lots C et D, concession 8, ainsi que d'ajouter la politique 5.6.3.6, tel que recommandé par le Département d'infrastructures et aménagement du territoire; et

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le Conseil municipal adopte le Règlement 2018-82 modifiant le Règlement de Zonage 2016-10 afin de changer la catégorie de zonage de « Zone résidentielle urbaine de densité 1 – générale – aménagement

différé (R1-h) » à « Zone résidentielle urbaine de densité 1 – spéciale – exception 2 (R1S-2) », « Zone résidentielle urbaine de densité 3 – exception 11 (R3-11) », « Zone résidentielle urbaine de densité 3 – exception 14 (R3-14) », « Zone commerciale générale – exception 8 (CG-8) », et « Zone de parcs et espaces verts (OS) », pour le terrain décrit comme étant une partie des lots 26 et 27, concession 1 (O.S.), partie du lot 25, concession 2 (O.S.), et partie des lots C et D, concession 8, tel que recommandé par le Département d'infrastructures et aménagement du territoire.

#### **ADOPTÉE**

11.5 Amendement à l'ébauche de plan de lotissement et au règlement de zonage- Brigil - suite à la méthode de règlement des différends

**RÉSOLUTION 2018-165** 

**Proposée par** Diane Choinière **Appuyée par** Mario Zanth

**ATTENDU QUE** le conseil municipal, sous forme de résolution, a adopté une série de 92 conditions relatives au projet de lotissement du développement de Brigil, le 17 avril 2018; et

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a également adopté un amendement au Plan officiel de l'aire urbaine ainsi qu'un amendement au règlement de zonage; et

**ATTENDU QU'un** appel a été reçu au Tribunal d'appel de l'aménagement local concernant les trois (3) dossiers ci-haut mentionnés; et

**ATTENDU QUE** le conseil a recommandé d'entreprendre les démarches afin de résoudre les différends sous l'article 34 (20.1) de la *Loi sous l'aménagement du territoire*; et

**ATTENDU QUE** médiation a été planifiée pour le 6 juin 2018 afin de résoudre les différends; et

**ATTENDU QU'UNE** entente entre toutes les parties a été conclue et un nouveau règlement de zonage devra être adopté ainsi que l'ajout de deux nouvelles conditions à l'ébauche de plan de lotissement;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil municipal approuve l'ajout de deux (2) conditions stipulées à la Section 5 au rapport AMÉ-18-53-R pour l'ébauche du plan de lotissement, soumise par Atrel Engineering pour 3223701 Canada Inc. (Brigil), dossier numéro D-12-121; et

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement No. 2018-80 concernant un amendement au Règlement de zonage 2016-10, dans le but de modifier la catégorie de zonage de la propriété, de « Zone résidentielle urbaine de densité 1-aménagement différé (R1-h) » à « Zone résidentielle urbaine de densité 3 – exception 21 aménagement différé (R3-21-h) », tel que recommandé par le Département d'infrastructure et aménagement du territoire; et

QU'IL SOIT RÉSOLU qu'il n'y aura aucune période d'appel.

**ADOPTÉE** 

### 11.6 Contrat avec Rockland Ford Sales Ltd. pour l'achat d'un camion une (1) tonne avec benne

**RÉSOLUTION 2018-166** 

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le Conseil municipal adopte le règlement 2018-73 afin d'autoriser le Maire et la Greffière à octroyer un contrat à Rockland Ford Sales Ltd. pour l'achat d'un camion une (1) tonne avec benne pour la somme de 54 317.00\$ excluant la T.V.H.

**ADOPTÉE** 

#### 11.7 Amendement de l'annexe A du programme de gestion des urgences

**RÉSOLUTION 2018-167** 

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Carl Grimard

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le Conseil adopte le règlement 2018-103, étant un règlement pour modifier l'annexe A du règlement 2017-148 relativement au programme de gestion des urgences, afin d'ajouter Yves Roy comme un coordonnateur de la gestion communautaire d'urgence.

**ADOPTÉE** 

#### 11.8 Achat d'un camion 4x4 à essieu simple avec charrue et sablière

**RÉSOLUTION 2018-168** 

Proposée par Charles Berlinguette

Appuyée par Carl Grimard

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte le règlement municipal 2018-74 étant un règlement pour autoriser le Maire et la Greffière à signer un contrat avec Équipements Lourds Papineau Inc. pour l'achat d'un camion 4x4 à

essieu simple avec charrue et sablière pour la somme de \$272 784.82 excluant la TVH.

**ADOPTÉE** 

#### 11.9 Plan de partenariat du Parc du Village Morris

**RÉSOLUTION 2018-169** 

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le Conseil municipal approuve que les Services communautaires mettent sur pied et en application un plan de partenariat avec des entreprises et des groupes communautaires afin d'amasser des fonds pour le développement du parc du Village Morris, tel que recommandé.

**ADOPTÉE** 

#### 11.10 Réhabilitation de la structure du fossé et du chemin Clark

**RÉSOLUTION 2018-170** 

Proposée par Charles Berlinguette

Appuyée par Diane Choinière

**ATTENDU QUE** l'état de la structure du chemin Clark s'est détérioré davantage en raison de la saturation permanente de la base de la rue et qu'un drainage adéquat avec des sorties appropriées le long du chemin Clark sont requis pour régler les problèmes structuraux.

**ATTENDU QUE** les délibérations budgétaires de 2018 n'ont pas accordé de financement pour la construction de la phase 3 du chemin Clark.

**ATTENDU QUE** les objectifs du projet du chemin Clark concordent avec le projet d'étude de drainage des fossés.

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** Le Conseil approuve 200 000 \$ pour compléter la phase 3 du projet du chemin Clark, où 125 000 \$ seront transférés du projet d'étude de drainage de fossé et 75 000 \$ de la taxe fédérale sur l'essence.

**ADOPTÉE** 

#### 11.11 Service d'ingénieurs pour l'usine de traitement des eaux usées

Suite aux questions, M. Julian Lenhart explique qu'il s'agit du même rapport que celui qui a été présenté en avril dernier. Il ajoute que le contrat doit être modifié.

#### **RÉSOLUTION 2018-171**

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 2018-106, étant un règlement pour autoriser le maire et la greffière à octroyer un contrat à l'Ontaro Clean Water Agency pour fournir la gestion de projet et le renouvellement des services associés avec les améliorations du système de traitement des eaux soit adopté; et

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le règlement 2018-107, étant un règlement pour autoriser le maire et la greffière à signer les documents nécessaires afin d'amender l'étendue de l'entente avec RV Anderson Engineering de la limite actuelle de 525 000\$ à une limite de 948 000\$ pour les travaux associés aux installations de traitement des eaux soit adopté.

**ADOPTÉE** 

#### 12. Règlements municipaux

#### **RÉSOLUTION 2018-172**

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Michel Levert

#### QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

- 12.1. 2018-67 pour amender le règlement sur les enseignes
- 12.2. 2018-78 pour amender le règlement de Zonage 2305 rue Raymond
- 12.3. 2018-79 pour amender le règlement de zonage 1188 chemin Du Lac
- 12.5. 2018-85 Cours d'eau municipal Hammond (maintenance)
- 12.6. 2018-86 Cours d'eau municipal A. Vinette
- 12.7. 2018-87 Cours d'eau municipal Bussière (maintenance)
- 12.8. 2018-88 Cours d'eau municipal Lepage
- 12.9. 2018-89 Cours d'eau municipal Bussière
- 12.10. 2018-90 Cours d'eau municipal Paul Seguin Main
- 12.11. 2018-91 Cours d'eau municipal Potvin
- 12.12. 2018-92 Cours d'eau municipal Rozon Seguin Est
- 12.13. 2018-93 Cours d'eau municipal Schnupp
- 12.14. 2018-94 Cours d'eau municipal Louis Lafleur
- 12.15. 2018-95 Cours d'eau municipal Pharmacie Clarence Creek
- 12.16. 2018-96 Cours d'eau municipal Regimbald

12.18. 2018-98 - règlement pour régulariser la destruction ou les dommages aux arbres

12.19. 2018-99 - pour amender les termes de référence du comité consultatif en environnement

12.20. 2018-100 - pour signer une entente avec Lamarche Electric Inc. pour l'achat et installation de génératrices (Arena Clarence Creek & garage municipal) 12.21. 2018-101 - pour signer un contrat avec Synex Construction Ltd pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin Baseline

12.22. 2018-104 - pour approuver un terme additionnel d'un an à l'entente avec Leduc Bus Lines pour les routes 530 et 535

**ADOPTÉE** 

#### 12.4 2018-84 - Cours d'eau municipal Hammond

**RÉSOLUTION 2018-173** 

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Diane Choinière

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le règlement 2018-84, étant un règlement pour le cours d'eau municipal Hammond soit adopté.

**ADOPTÉE** 

#### 12.17 2018-97 - pour interdire le stationnement entre le 2322 et le 2400 rue Albert

**RÉSOLUTION 2018-174** 

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Charles Berlinguette

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le règlement 2018-97, étant un règlement pour interdire le stationnement entre le 2322 et 2400 rue Albert soit adopté.

**ADOPTÉE** 

#### 13. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Desjardins déclare une pause de la réunion régulière afin de procéder avec la réunion du comité plénier à 21h24.

Réouverture de la réunion à 22h19.

**RÉSOLUTION 2018-175** 

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

5.5. Révision des salaires

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 22h20 et retournent dans la salle du conseil à 23h07.

**RÉSOLUTION 2018-176** 

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

**ADOPTÉE** 

#### 14. Règlement de confirmation

**RÉSOLUTION 2018-177** 

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Michel Levert

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le règlement no. 2018-102, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 18 juin 2018, soit adopté.

**ADOPTÉE** 

#### 15. Ajournement

Le maire Desjardins lève	e l'assemblée à 23h09.
--------------------------	------------------------

Guv Desiardins. Maire	Marvse St-Pierre. Greffière adiointe